



Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour

*Association pour la Promotion  
Et la Responsabilisation des  
Acteurs de la Pêche Artisanale  
De Mbour*



*du poisson encore pour demain*

**Plaidoyer pour une ANNEE AFRICAINE DE LA PECHE ARTISANALE.  
Contribution de l'Association pour la Promotion et la  
Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale de Mbour  
(Sénégal) pour l'élaboration du plaidoyer et le plan d'action pour la  
mise en œuvre.**





## Problématique de la Pêche artisanale en Afrique

### ❖ Place et rôle de la pêche artisanale en Afrique

La pêche artisanale africaine est un atout des pays africains face aux défis de développement durable, et est de loin, le principal fournisseur d'emplois du secteur en Afrique. Elle stimule les économies locales, si elle est associée à des politiques de protection sociale et de promotion du bien-être des communautés côtières. Dans la plupart des régions africaines, la capture et le commerce par la filière pêche artisanale offre un « filet de sécurité alimentaire » aux populations les plus démunies.

Les femmes professionnelles actives dans la pêche artisanale africaine sont présentes à toutes les étapes de la filière. Elles sont le pilier de la cellule familiale des communautés de pêche artisanale africaines. De par leur place dans les communautés côtières, elles sont amenées à jouer un rôle important, aux côtés des pêcheurs artisans, dans la gestion et la résolution des conflits au sein des communautés de pêche, entre communautés, y compris entre communautés de pêche de pays voisins, notamment à travers des initiatives prises par les professionnels de la CAOPA comme les comités conjoints.

Le document de la FAO sur la *Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture en 2010* nous renseigne de ce qui suit :

### ❖ Importance de la pêche

	<i>Au niveau mondial</i>	<i>En Afrique</i>
○ <i>Armement</i> : 4,36 millions de bateaux		479.600 soit 11% flotte mondiale
○ <i>Nombre de pêcheurs</i> : 54,8 millions		3.955.000 7,21 %
○ <i>Nombre de femmes</i> : 15% pêche de capture		
	80 à 90% pêche Continentale	
○ <i>Emplois créés</i> : 660 à 820 millions		200 millions
	10 à 12% de la population mondiale	19 à 20 % pop. africaine
○ <i>Echanges internationaux</i> : 10% de l'ensemble des exportations agricoles		
	Soit 1% du commerce mondial (57millions de tonnes, dont 38 millions pour l'alimentation humaine pour une valeur commerciale de 102 milliards de dollars US.	
○ <i>Pêche artisanale</i> :		
	90% des personnes pratiquant la pêche de capture	
	Rôle important dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	

### ❖ Problèmes

- **Gouvernance** : politiques non adaptées ; implique l'élaboration de politiques de nature à favoriser l'adoption de pratiques et de comportements durables.

- Insuffisances de capacités institutionnelles.
- Non intégration de la pêche artisanale dans les politiques nationales et régionales de développement ; ce qui entraîne des obstacles à la pleine réalisation de la contribution potentielle du secteur , ce qui suggère en l'occurrence **une réforme de la politique africaine des pêches et sa mise en adéquation avec les nouvelles directives internationales volontaires pour une pêche artisanale durable** et leur prise en compte dans les législations nationales.

Le résultat de cette démarche contribuera dans une large mesure à  **pérenniser la pêche artisanale** et **générer divers avantages**, en particulier en matière de **sécurité alimentaire** et de **lutte contre la pauvreté**.

En effet, les **Directives Internationales Volontaires pour une Pêche artisanale Durable encouragent :**

- La bonne gouvernance
- La responsabilité sociale et la solidarité
- Une approche de développement axée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes ainsi que le respect et la prise en compte de tous les partenaires

- **Les organes régionaux de pêche :**

Principal mécanisme institutionnel permettant aux Etats d'œuvrer ensemble à la pérennisation de leur ressources communes, les organes régionaux ont, pour la plupart d'entre-eux du mal à s'acquitter de mandats dans biens des cas inadaptés.

- **La Pêche INN :**

Les activités qui s'y rapportent compromettent le succès des actions visant à promouvoir la pêche durable et à améliorer l'état d'adaptation des écosystèmes. Corrélativement, les pays en développement dont les moyens techniques sont souvent restreints, sont les plus durement touchés par ces pratiques qui limitent leur capacité à gérer efficacement leurs pêches, les privent de revenus et compromettent leurs efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, combattre la pauvreté, et assurer aux populations locales les moyens d'existence durable.

**Tout ce qui précède implique :**

- La coopération internationale
- Le renforcement des capacités de gestion des pêches des pays en développement pour mettre en œuvre efficacement les instruments internationaux existants.

Cet ensemble de mesures est **une condition essentielle pour pérenniser les pêches et atténuer les répercussions de la pêche INN.**

## ❖ Les contraintes et défis de la pêche artisanale en Afrique

### ○ Zones de pêche

L'essentiel de l'exploitation des ressources halieutiques par la pêche artisanale africaine se fait sur quelques dizaines de kilomètres dans la bande côtière, zone fragile menacée par les changements climatiques et par la pression croissante des activités telles que la pêche et les autres usages du littoral.

### ○ La mauvaise gouvernance dans la pêche affecte la plupart des pays africains

En particulier, il y a un **manque de transparence** important au niveau de la gestion du secteur de la pêche, le plus souvent préjudiciable aux communautés de pêche artisanale ; des **mécanismes formels de consultation et de participation des acteurs** de la pêche dans la prise de décision sont, le plus souvent, absents ou inefficaces. Il existe des **limites d'ordre réglementaire** dans l'arsenal juridique des pêches dans nos pays, y compris en ce qui concerne les pêcheries artisanales, pour pouvoir assurer une gestion transparente, durable et participative de nos pêcheries, au bénéfice des communautés côtières et des populations.

La gouvernance du secteur des pêches est généralement caractérisée par :

- Des politiques non adaptées ;
- L'insuffisance de capacités institutionnelles ;
- La non intégration de la pêche artisanale dans les politiques nationales et régionales de développement ; ce qui entraîne des obstacles à la pleine réalisation de la contribution potentielle du secteur ;
- Les organes régionaux de pêche qui représentent le principal mécanisme institutionnel permettant aux Etats d'œuvrer ensemble à la pérennisation de leur ressources communes, ont pour la plupart d'entre-eux du mal à s'acquitter de mandats dans bien des cas inadaptés ;
- Un système de gestion des pêches non participatif ;
- Une inégalité dans la répartition et le partage des avantages issus des ressources ;
- Une influence forte des politiques en faveur d'autres secteurs économiques tels que le tourisme, l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière, le développement d'infrastructures autres que celles liées à la pêche sur les lieux d'exercice des activités de la pêche artisanale.

Il en résulte une **marginalisation de la pêche artisanale et des communautés** qui en dépendent souvent victimes de rapports de forces inégaux, **d'entraves à l'exercice des droits de l'homme** au plan civil, politique, économique, social et culturel qui se traduisent notamment par un **accès difficile ou limité aux marchés, à la santé, à l'éducation et d'autres services sociaux de base, des structures d'organisation insuffisantes et une absence de moyens de subsistance.**

### ○ Accords de pêche et Pêche INN

#### ➤ La Pêche INN :

Les activités qui s'y rapportent compromettent le succès des actions visant à promouvoir la pêche durable et à améliorer l'état d'adaptation des écosystèmes. Corrélativement, les pays en développement dont les moyens techniques sont souvent restreints, sont les plus durement touchés par ces pratiques qui limitent

leur capacité à gérer efficacement leurs pêches, les privent de revenus et compromettent leurs efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, combattre la pauvreté, et assurer aux populations locales les moyens d'existence durable.

➤ **Les Accords de pêche :**

- On assiste à la recrudescence des pressions des pays industrialisés en quête de possibilités de pêche dans les pays ouest africains dont les principaux stocks sont pour la plupart surexploités. Cette surexploitation est exacerbée par la plupart des accords de pêche signés par les pays ouest africains avec les pays de pêche lointaine. Ces accords sont basés sur l'existence de surplus non avérés qui accentue la surexploitation des ressources halieutiques.
- Ces unités industrielles, dans leur majorité ne prennent pas en compte dans le cadre de leurs activités dans les pêcheries africaines les impacts plus larges sur les écosystèmes. Cela entraîne la détérioration des habitats et des écosystèmes, crée des conflits entre les pêcheurs artisanaux et les armements de pêche industrielle. En outre, ces unités de pêche industrielles manquent de transparence et présentent des risques certains pour la durabilité des activités de pêche artisanale, pour la transformation et la commercialisation des produits halieutiques dans notre continent. Cette présence met en péril la durabilité de nos ressources.
- Les autres possibilités d'accès offertes aux bateaux d'origine étrangère, y compris à travers la création de sociétés mixtes ou le recours aux affrètements, sont opaques, ne présentent aucune garantie ni en termes de bénéfices sociaux et économiques attendus par nos pays, ni en termes de contribution à l'exploitation durable de nos ressources.

○ **Baisse des performances économiques et sociales de ces pêcheries**

Beaucoup de communautés côtières qui dépendent de la pêche vivent dans la pauvreté, sont exclues de la prise de décision et en marge du développement. De plus, d'autres utilisations des ressources marines, ainsi que des activités de pêche non durables menacent la biodiversité, les écosystèmes marins et les communautés côtières qui en dépendent pour vivre. Corrélativement, la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté et à l'utilisation durable des ressources est minorée par une mauvaise appréciation et/ou évaluation des réalisations induites.

Un autre phénomène récurrent est relatif aux effets et impacts des changements climatiques sur les écosystèmes marins et côtiers qui ont des conséquences considérables sur l'abondance et la distribution des poissons, en particulier les petits pélagiques, dont dépendent les populations les plus défavorisées ainsi que leur répercussion sur les communautés de pêche artisanale crée des inquiétudes chez celles-ci sur l'avenir de leurs populations et des activités de pêche artisanale.

Toutes ces contraintes entraînent une vulnérabilité au sein des communautés de pêche artisanale en Afrique particulièrement chez les femmes, qui jouent un rôle central pour garantir la sécurité alimentaire des populations à travers les activités de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et, contribuent de façon déterminante au bien-être des familles et à l'éducation des enfants.



## Tout ce qui précède implique :

- La coopération internationale
- Le renforcement des capacités de gestion des pêches des pays africains pour mettre en œuvre efficacement les instruments internationaux existants.

Cet ensemble de mesures est **une condition essentielle pour pérenniser les pêches et atténuer les répercussions de la pêche INN.**

- **Possibilité d'amélioration de la situation de la pêche artisanale en Afrique en perspective**

L'amélioration de la situation de la pêche artisanale en Afrique requiert l'impérieuse nécessité de l'implication des administrations des pêches, des professionnels de la pêche et de leurs organisations, des partenaires au développement, des médias et de toutes les parties prenantes concernées. Celle-ci nécessite par chacun, l'appropriation, de la problématique de la pêche artisanale et son implication dans la mise en œuvre d'actions tendant à promouvoir le développement durable de ce secteur stratégique pour les pays africains aux plans économique, social, politique, culturel et environnemental.

A cet égard, l'Afrique jouit de l'opportunité de disposer de deux instruments fondamentaux pertinents :

- **les Nouvelles Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable** et ,
- **la Réforme des Politiques de Pêche Africaines** qui donnent des orientations stratégiques et préconisent des voies et moyens permettant d'atteindre **le but ultime** de ***Développement Durable de la pêche artisanale en Afrique.***



## Une « Année Africaine de la Pêche Artisanale ? »

### ❖ Les Atouts

- **La reconnaissance grandissante de l'importance du secteur de la pêche artisanale**

L'importance du secteur de la pêche artisanale au niveau mondial est de plus en plus affirmé notamment, dans **la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20)**, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, Enfin, la plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale a été obtenue par l'adoption, en Juin 2014, des **Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.**

- **Deux instruments pertinents pour développer durablement le secteur des pêches artisanales**

La résolution de la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture en 2011 a recommandé que les États membres de l'Union africaine examinent la possibilité de réformer leurs politiques de pêche et d'aquaculture et du programme IBAR de l'Union africaine. Ce processus entamé depuis 2013 sous l'égide du NEPAD a abouti à l'adoption de **la Réforme des Politiques des Pêche et de l'Aquaculture en Afrique**.

Les **Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable** cherchent à renforcer la contribution de cette pêche à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent aussi à favoriser et à améliorer le développement équitable et à améliorer la situation socio-économique des communautés de la pêche artisanale ainsi que la gestion durable et responsable des pêches. Enfin, elles intègrent dans leur approche les risques liés au changement climatique.

La Confédération Africaine des Organisations professionnelles de Pêche Artisanale (CAOPA) qui œuvre pour la durabilité de la pêche artisanale en Afrique s'inscrit dans cette vision, et envisage à travers les actions prévues dans le cadre le « ***l'Année Africaine de la Pêche Artisanale*** », entre autres activités de faire la vulgarisation, la diffusion et la prise en compte de ces deux instruments dans les politiques et stratégies de pêche de nos pays.

La CAOPA, considère que les orientations stratégiques de ces deux instruments qui permettent d'améliorer la bonne gouvernance, tenant en compte l'ensemble de la filière, pourraient conduire à un meilleur partage des bénéfices économiques et sociaux de la pêche au sein des populations africaines, ainsi qu'à une meilleure préservation des écosystèmes dont nos communautés dépendent pour vivre.

Elle est en outre convaincue que ce but ne peut être atteint si les politiques de développements des pêches en Afrique intègrent les dispositions garantissant les droits des communautés de pêche artisanale, conformément aux prescriptions des Conventions internationales sur les droits de la personne humaine, lesquels principes figurent en bonne place dans les Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable.

Cela qui suggère en l'occurrence que **la Réforme de la politique africaine des pêches et les Nouvelles Directives Internationales Volontaires pour une Pêche artisanale Durable soient mises en adéquation et soient prise en compte dans les législations nationales.**

Le résultat de cette démarche contribuera dans une large mesure à  **pérenniser la pêche artisanale et générer divers avantages**, en particulier en matière de **sécurité alimentaire** et de **lutte contre la pauvreté**. En effet, les **Directives Internationales Volontaires pour une Pêche artisanale Durable encouragent :**

- La bonne gouvernance ;
- La responsabilité sociale et la solidarité ;
- Une approche de développement axée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes ainsi que le respect et la prise en compte de tous les partenaires.



## **Eléments de contribution du Sénégal à l'élaboration du Plaidoyer pour une « Année Africaine de la Pêche artisanale »**

### **❖ Etat des lieux de la pêche artisanale au Sénégal**

Au Sénégal, du fait des conditions d'accès dans la Zone Economique Exclusive (ZEE), d'exploitation et d'utilisation des ressources halieutiques, la contribution du secteur de la pêche aux plans de la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire risque d'être hypothéquée à moyen terme si des mesures urgentes ne sont pas prises pour l'aménagement et la gestion des pêcheries particulièrement de la pêche artisanale.

#### **○ Importance de la pêche artisanale**

La pêche occupe une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois.

#### **➤ Situation entre 2000 et 2010 :**

Elle avait généré près de 63 000 emplois directs aux pêcheurs nationaux dont 94 % sont fournis par la pêche artisanale soit 59.220 pêcheurs. Statistiques Direction des pêches (moyenne de 2000 à 2010).

Le potentiel halieutique est estimé à 500 000 tonnes par an dont 375 000 tonnes de petits pélagiques, ce qui fait du Sénégal l'un des principaux pays de pêche maritime de l'Afrique intertropicale.

#### **➤ Indicateurs socio économiques de la pêche artisanale**

Au cours de la dernière décennie, selon les statistiques nationales :

- le nombre de pirogues actives est passé de 10.707 en 2000 à 8.738 en 2010, et en moyenne 9.288 embarcations qui ont participé chaque année aux opérations de pêche.

En se référant aux données du Programme National d'Immatriculation Informatisée (PNI) du parc piroguier au 27 juin 2011, le parc piroguier s'est accru de façon très significative.

Celles-ci se présentent ainsi qu'il suit :

- Nombre de pirogues motorisées : 19.075 dont 17.699 dans la frange maritime.
- Nombre de pêcheurs embarqués (estimation sur la base de l'effectif moyen par type de pêche) : 114.335.



- La croissance des activités de pêche artisanale dépend en partie de la croissance démographique dans les zones côtières, du rôle de la pêche comme filet de sécurité sociale, et des problèmes affectant le secteur agricole au Sénégal.
- Les captures totales du Sénégal fluctuent d'une année à l'autre mais se sont situées en moyenne à environ 423.500 000 tonnes entre 2000 et 2010 pour une valeur estimée à 131,482 Milliards de francs au débarquement. Entre 2006 et 2009, le secteur a contribué en moyenne pour 1,5% au PIB total, 16,3% au Budget de l'Etat, 10,4% au PIB du secteur primaire.

#### ○ **Production halieutique en 2013 (statistiques des pêches maritimes CRODT)**

Les débarquements totaux de la pêche artisanale maritime sont estimés à 485 444 tonnes en 2013 contre 563 369 tonnes en 2012, soit une baisse de 13,8%. Toutes les régions maritimes ont enregistré des baisses. Toutefois, avec respectivement -21,8% et -27,0%, la diminution des captures est plus forte au niveau de la Région du Fleuve polarisée par Saint Louis et au niveau du Cap Vert. Dans la région de Thiès Sud où le niveau de la production représente plus de la moitié du total (57,2% des débarquements totaux), la baisse par rapport à l'année 2012 est de 8,8%.

#### ❖ **Contribution, rôle et importance des pêches artisanales, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire**

##### ○ **Contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté dans les foyer**

On estime que 60.000 personnes en moyenne au Sénégal sont des pêcheurs et pratiquent les pêches de capture artisanales en eaux marines. En supposant que le taux d'occupation dans des activités directes en amont et en aval soit de 1 à 3, les moyens d'existence de 180.000 personnes, seraient donc garantis par les pêches artisanales et les activités étroitement liées (transformation, commercialisation, services auxiliaires, etc.). Si en moyenne, il y a deux autres dépendants pour chaque tâche, on peut alors dire qu'il y aurait quelques 540.000 d'individus tributaires des pêches artisanales au Sénégal.

En rapportant les mêmes coefficients utilisés ci-dessus aux données du Programme Nationale d'Immatriculation informatisée des pirogues (PNI) de 2011, toutes choses étant égales par ailleurs le nombre d'occupation directe en amont et en aval de la production et d'emplois créés par les activités connexes seraient respectivement de 457.334 et 686.000, portant le nombre total d'emplois générés par la pêche artisanale à 1.143.334 dont un nombre important de femmes dans les filières de la transformation artisanale et du micro mareyage surtout dans les régions de Thiès, Saint-Louis, et Dakar, qui contribue ainsi largement à la résorption du chômage.

##### ○ **Place des petits pélagiques dans sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté**

En moyenne, la production artisanale représente près de 70% de la production totale nationale dont 242.917 tonnes de pélagiques en moyenne annuelle entre 2000 et 2010 soit 66,3% des débarquements totaux. Les sardinelles constituent le tonnage le plus important

des mises à terre avec un tonnage de 224.741 tonnes représentant 92,52 % des débarquements de la pêche artisanale et 61,3 % des débarquements nationaux.

➤ **Création d'emplois et de revenus**

En rapportant les mêmes proportions de contribution citées précédemment on peut estimer que les activités générées par les pélagiques procureraient des emplois et revenus à 34.330 pêcheurs, 102.290 emplois directs en amont et en aval et 205.980 emplois indirects soit un total de 342.600 personnes. A cet égard, le nombre de femmes qui s'investissent dans cette filière sur toute l'étendue du territoire est de loin le plus important à travers la transformation artisanale et le micro mareyage.

➤ **La consommation per capita**

- La moyenne nationale de consommation de poissons per capita est estimée à 35,4 kg par an. Le tonnage destiné à la consommation nationale (consommation locale, mareyage interrégional, produits transformés) est estimé en moyenne à 87.357 tonne/an soit 23,84 % de la production débarquée. Les pélagiques qui constituent l'essentiel des produits halieutiques consommés, à hauteur de 90 % du volume, fourniraient 78.620 tonnes. Toutes choses égales par ailleurs, en rapportant la proportion des pélagiques sur ce tonnage on peut estimer que leur contribution dans la consommation des poissons pélagiques per capita au Sénégal est de 31,85 kg/an.
- Cette contribution est vraisemblable si on considère que la consommation des pélagiques a augmenté considérablement au cours de ces deux dernières décennies, surtout après la dévaluation du francs cfa intervenue en 1994 qui a privilégié l'exportation des produits démersaux vers les pays de l'Union européenne en particulier.
- En effet, les produits des pélagiques sont devenus les seuls accessibles à la majorité des consommateurs surtout ceux à faible revenus.
- Au demeurant, il faut également signaler la part importante des espèces pélagiques sous forme de divers produits exportés vers les pays de la sous région. Ils ainsi, contribuent aussi bien au développement des échanges et à l'amélioration de la balance commerciale du Sénégal avec les pays importateurs mais également à la sécurité alimentaire dans ces pays.

➤ **Contraintes majeures qui peuvent limiter la contribution économique et sociale efficace de la Pêche artisanale au Sénégal**

- *la gestion durable des pêcheries maritimes* : Le libre accès, la surpêche, la pêche INN qui entraînent une baisse des captures et une réduction des approvisionnements en nourriture au niveau local. Un accès libre entraîne une dissipation des rentes économiques, et la richesse dans le secteur est difficile, voire impossible à générer.
- *l'aménagement et la cogestion des pêcheries locales et dans la sous région* : La gestion des stocks partagés en particulier celle des petits pélagiques doit être une priorité pour les Etats membres de la CSRP en raison de leur importance économique, sociale et écologique.  
La migration des pêcheurs dans la sous région à la recherche des espèces de poissons pélagiques, crée souvent des problèmes transfrontaliers aigus. Il est

crucial que cette dimension sociale et humaine soit prise en compte dans la gestion de ces ressources ainsi que dans l'élaboration des politiques d'aménagement de ces pêcheries et dans leur mise en œuvre (mise en œuvre de la CMA et des Directives Internationales pour une Pêche artisanale Durable).

- *la valorisation des produits :*  
Les aspects liés à la valorisation, ont été peu pris en compte, notamment la transformation artisanale et le mareyage du poisson. Or, il apparaît aujourd'hui que ces deux activités jouent un rôle très important dans le secteur surtout au niveau du sous secteur de la pêche artisanale, par le nombre d'emplois créés, les revenus générés et leur contribution significative à l'alimentation des populations. Il devient donc impératif de mieux cerner ces segments de la filière, d'autant plus que le poisson est en train de devenir le seul aliment de base des populations locales à faibles revenus. Les stocks étant menacés, il ne s'agit plus de produire d'avantage mais plutôt de valoriser au mieux les niveaux actuels de captures.
- *la bonne gouvernance du secteur :*  
Inefficacité des actions menées dans la lutte contre la pêche non durable et la marginalisation des communautés côtières qui dépendent de la pêche pour vivre.

## **Axes d'interventions prioritaires pour le Sénégal en rapport avec les Directives Internationales pour une Pêche Artisanale Durable et la Réforme de la Politique Africaine des Pêches**

Les axes d'interventions prioritaires pour la vulgarisation et mise en œuvre des Directives Internationales Volontaires pour une Pêche artisanale Durable et la réforme de la Politique Africaine des Pêches et sont proposés à partir des objectifs définis par les deux instruments suscités. L'exercice a consisté à identifier les contraintes qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs et de proposer des mesures de mitigation susceptibles de les pallier en vue de la réalisation des résultats tangibles et structurants qui contribueraient à assurer une bonne gouvernance et la viabilité du secteur.

### **1 - Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable**

#### **Objectif 1 - Améliorer la contribution de la Pêche artisanale à la Sécurité alimentaire et à la nutrition**

- **Contraintes**

- ✓ accès difficile des populations à la ressource consécutif notamment à :

Tel Fax : 00221 33 957 31 93 – 776326665- BP : 1144 Mbour Sénégal Récépissé N° 0081 /GRT/AS

JO : 28 Mai 2011 n° 6591 - Email : [contact@aprapam.org](mailto:contact@aprapam.org) – site web : [www.aprapam.org](http://www.aprapam.org)

- ✓ un gaspillage des ressources principalement des espèces pélagiques par des rejets importants en mer opérés périodiquement par les pêcheurs artisans par suite de surproduction ;
- ✓ la rareté et le renchérissement des produits du fait de la surexploitation accentuée par l'intervention dans les pêcheries artisanales par les navires de pêche industrielle et l'exportation massive de leur production dans d'autres marchés ;
- ✓ absence d'harmonisation des pays de la sous région et divergence de point de vue et/ou d'intérêt dans la gestion des stocks partagés principalement de petits pélagiques qui constituent un filet de sécurité alimentaire des populations.

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Renforcement et amélioration de la recherche halieutique par une approche participative prenant en compte les connaissances empiriques et le savoir local endogène des communautés de pêcheurs en vue d'avoir des informations fiables sur l'état des stocks ;
- ✓ Mise harmonisation et mise en cohérence des politiques de gestion des pêches .

**Objectif 2 - Contribuer au développement équitable des communautés d'artisans pêcheurs et à l'éradication de la pauvreté et améliorer la situation socioéconomique des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche dans le cadre d'une gestion durable des pêches**

- **Contraintes**

- ✓ Politique sectorielle non adaptée qui ne reflète pas les réalités du secteur : (enjeux, contraintes, opportunités, menaces) ;
- ✓ Absence ou déficience de suivi et d'évaluation des programmes mis en œuvre ;
- ✓ Insuffisance de la structuration et de dynamique organisationnelle des acteurs de la pêche artisanale ;
- ✓ Marginalisation ou exclusion des acteurs de la pêche artisanale dans la définition des politiques de développement du secteur.

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Implication des acteurs de la pêche artisanale dans la définition des politiques, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets exécutés dans leurs communautés ;
- ✓ Promouvoir la valorisation de la production ;
- ✓ Dérouler un programme IEC (information, sensibilisation, éducation, formation) ;
- ✓ Mettre en place un dispositif de mesures d'accompagnement (infrastructures et système de financement adaptés).

**Objectif 3 - Assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, leur gestion prudente et responsable et leur conservation, conformément aux dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes**

- **Contraintes**

- ✓ Accès libres à la ressource ;
- ✓ Non maîtrise de la capacité et de l'effort de pêche ;

- ✓ Modes d'exploitation et d'utilisation des ressources non adéquats et irrationnels (méthodes de pêche non durable, valorisation insuffisante de la production, pertes après capture importantes de petits pélagiques) ;
- ✓ Développement de la pêche INN ;
- ✓ Mauvaise gestion des aires Marines Protégées (AMP).

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Régulation de la capacité et contrôle de l'effort de pêche ;
- ✓ Rationalisation l'accès à la ressource et valorisation des captures ;
- ✓ Renforcement et développement du Système de Contrôle et de Surveillance (SCS) des Pêcheries intégrant le volet Surveillance participative dans le cadre d'initiatives de cogestion incluant également des activités génératrices de revenus par des activités autres que celles liées à la pêche ;
- ✓ Disponibilité d'informations fiables sur l'état de la ressource par une évaluation périodique et régulière ;
- ✓ Promouvoir des programmes d'aménagement des pêcheries prenant en compte la création d'Aires marines Protégées (AMP), de Zones de Pêche Protégées (ZPP), d'immersion de Récifs Artificiels, de périodes de repos biologiques et autres outils d'aménagements adaptés aux réalités et spécificités des zones concernées pour augmenter la biodiversité et la productivité des écosystèmes ;
- ✓ Renforcer la lutte contre la Pêche Illícite, Non Déclarée et Non Règlementée (INN) qui par ailleurs constitue une source de corruption importante et de perte d'opportunité financière pour les Etats, les communautés de pêche artisanale et de disponibilité de produits pour les populations.

#### **Objectif 4 - Mettre en avant la contribution de la pêche artisanale à la construction d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour l'ensemble de la planète et de ses habitants**

- **Contraintes**

- ✓ Commercialisation des produits. Inadéquation entre la demande et l'offre consécutive aux facteurs relatifs :
  - aux difficultés d'accès aux marchés (Afrique et autres continents (Europe, USA ...) dues notamment aux contraintes administratives,
  - manque d'information sur les opportunités des marchés existants,
  - insuffisance de la valorisation des produits proposés,
  - insuffisance et inadéquation des infrastructures de transformation, traitement et conditionnement,
  - difficulté de réalisation des conditions de mise aux normes ;
- ✓ Pertes post-capture importantes ;
- ✓ Implantation massive d'unités de transformation industrielle au niveau des zones de débarquement de la pêche artisanale = concurrence pour l'accès aux produits ;
- ✓ Pollution de l'environnement (littoral et zones de débarquement et de traitement) par suite de manque d'infrastructures adaptées et de mesures de protection adéquates ;

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Création d'un observatoire du marché des produits marins et aquacole ;

- ✓ Contrôle de l'application des mesures en matière de commerce intérieur et des marchés des espaces communautaires en Afrique ;
- ✓ Négociation d'accords bilatéraux de commerce entre pays sur la base des Conventions auxquelles ils adhèrent (communautaire ou OMC) ;
- ✓ Coopération commerciale entre organisations de professionnels de la pêche artisanale des pays d'Afriques selon les domaines d'intérêts ;
- ✓ Formation des opérateurs de la pêche artisanale en matière de commercialisation (environnement économique réglementation, marketing) ;
- ✓ Amélioration de la qualité et des infrastructures ;
- ✓ Renforcer les mesures de contrôle dans la gestion de l'environnement notamment dans des initiatives locales de cogestion ;
- ✓ Renforcer le contrôle des et améliorer le mécanisme de délivrance des actes administratifs d'autorisation d'implantation sur le littoral ;
- ✓ Formation en hygiène et qualité (environnemental et des produits) des opérateurs de la pêche artisanale ;
- ✓ Renforcement des capacités des professionnels de la pêche artisanale pour la valorisation des produits (formation, financement, organisation institutionnelle).

**Objectif 5 - Donner des indications dont les États et les parties prenantes pourront tenir compte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de cadres juridiques participatifs et respectueux de l'écosystème, visant à promouvoir une pêche artisanale responsable et viable**

- **Contraintes**

- ✓ Insuffisance d'implication et de concertation avec les acteurs de la pêche artisanale ;
- ✓ Déficience organisationnelle et dynamique des structures de la pêche artisanale ;
- ✓ Déficit d'informations et de données sur le secteur, données économiques, sociologiques, biologiques (statistiques et situation des stocks = absence d'évaluation et évaluation irrégulière) ;

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Promouvoir la concertation à travers des cadres formels d'échange ;
- ✓ Améliorer la recherche scientifiques prenant intégrant le savoir écologique traditionnel prenant en compte tous les aspects pertinents concernant le secteur (biologique, social, économique, culturel, environnemental).

**Objectif 6 - Sensibiliser l'opinion publique à l'importance des connaissances sur la culture, le rôle, la contribution et le potentiel de la pêche artisanale, compte tenu des savoirs ancestraux et traditionnels, ainsi que sur les besoins et débouchés de ce secteur, et promouvoir le développement de ces connaissances**

- **Contraintes**

- ✓ Ignorance et/ou occultation de la culture et des réalités socioculturelles et économiques des communautés et acteurs professionnel de la pêche artisanale (croyances, et coutumes, motivations et rationalité économique) ;



- ✓ Absence d'études sur les mutations sociologiques et économiques des communautés de pêche artisanale ;
  - ✓ Préoccupation des utilisateurs des produits de la pêche essentiellement portée sur la disponibilité et l'accessibilité du poisson ;
  - ✓ Au sein des communautés de pêche artisanale : influence de la « modernité »- développement technologique, influence extérieure - migration, analphabétisme , absence d'archives, entraînant une perte progressive d'identité culturelle ;
  - ✓ Méconnaissance par les professionnels de la pêche artisanale des réalités du marché (accès à l'information)
- **Mesures de mitigation**
    - ✓ Etudes sociologiques des communautés de pêche artisanale ;
    - ✓ Recherche et répertoire des coutumes, croyances et pratiques, antérieurs et actuels pour leur intégration éventuelle dans un système gestion durable de la pêche artisanale adapté aux réalités communautaires (cogestion) ;
    - ✓ Etudes de marchés et mise en place d'un système d'information commerciale accessible aux opérateurs de la pêche artisanale (observatoire économique pour la pêche).

## **2 - Réforme de la politique Africaine des Pêches**

**Sept objectifs politiques** suivants, jugés cruciaux pour le développement de la pêche en Afrique :

❖ **Améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques par la mise en place de dispositifs décisionnels et institutionnels nationaux et sous-nationaux qui veillent à ce que la contribution sociétale générée par les secteurs africains produise les plus grands impacts au niveau le plus approprié**

- **Contraintes**
  - ✓ Limites des institutions nationales à gérer correctement les pêcheries et les ressources (personnel, équipements, moyens financiers, suivi, contrôle et surveillance) ;
  - ✓ Insuffisance de plans d'aménagement de pêcheries et d'outils de conservation de la ressource et la biodiversité (Aires Marines Protégées, Récifs artificiels, repos biologiques).
- **Mesures de mitigation**
  - ✓ Renforcer les moyens et capacités de personnels en charge de l'administration et de la gestion des pêches au niveau national ;

- ✓ Elaborer des plans d'aménagements et de mesures idoines de conservation des ressources d'espèces stratégiques de manière participative et inclusive des acteurs concernés.

**❖ Développer une pêche artisanale durable par l'amélioration et le renforcement de la contribution de la pêche artisanale à l'allègement de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socioéconomiques pour les communautés de pêcheurs et au delà**

- **Contraintes**

- ✓ Accès libre des pêcheries artisanales ;
- ✓ Surcapacité et effort de pêche important au niveau de la pêche artisanale (difficulté de reconversion à d'autres activités en dehors du secteur) ;
- ✓ Surexploitation d'une part importante des ressources halieutiques ;
- ✓ Insuffisance de la valorisation des captures ;
- ✓ Insuffisance et inadaptation des infrastructures (débarquement, conditionnement, stockage, condition routière), moyens de transport ;
- ✓ Difficulté d'accès aux sources de financement.

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Rationalisation de l'accès à la ressource (immatriculation et gel de la construction de nouvelles embarcations, permis de pêche, sensibilisation) ;
- ✓ Développement de micro projets dans le cadre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en dehors de la pêche ;
- ✓ Mettre en place un système d'aménagement à l'échelle communautaire dans le cadre de programmes de gestion (APM, Récifs artificiels, repos biologique ...etc) ;
- ✓ Renforcer les infrastructures en nombre et en qualité (quais de débarquement, aires de transformation artisanale, infrastructures routières) ;
- ✓ Mettre en place des systèmes de crédits alternatifs innovants, structurants et adaptés aux réalités de acteurs de la pêche artisanale ;
- ✓ Renforcer la formation (alphabétisation, valorisation des produits).

❖ **Exploiter le plein potentiel du secteur de l'aquaculture pour créer de la richesse et contribuer au développement de l'économie africaine par la relance de stratégies de développement durable axées sur le marché**

- **Contraintes**

- ✓ Disponibilité de zones propices à l'aquaculture du fait de la tension foncière ;
- ✓ Importance des moyens nécessaires à l'aménagement de bassins et étangs ;
- ✓ Insuffisance d'écloseries et de fermes aquacoles d'élevage de naissains ;
- ✓ Coût élevé de l'alimentation et disponibilité suffisante d'aliment de qualité ;
- ✓ Insuffisance d'expertise en prophylaxie ;
- ✓ Insuffisance de capacité en technique d'élevage.

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Etude d'identification des zones propices à l'aquaculture et définition de types d'aquaculture adaptés ;
- ✓ Création et/ou augmentation des fermes d'écloserie et d'élevage de naissains en rapport avec les potentiels existants ;
- ✓ Développer l'industrie de fabrication d'aliments ;
- ✓ Renforcement des capacités techniques des aquaculteurs et techniciens d'encadrement ;
- ✓ Créer des structures techniques et leur dotation en moyens d'aménagement de bassins et étangs ;
- ✓ Réaliser des études de marchés porteurs pour les produits issus de l'aquaculture ;
- ✓ Faciliter aux aquaculteurs les conditions d'accès à ces marchés ;

❖ **Promouvoir un commerce et un marketing responsables et équitables en exploitant de manière significative les avantages découlant des ressources halieutiques et aquacoles africaines par l'accélération de leur commerce et marketing**

- **Contraintes**

- ✓ Insuffisance et/ou inexistence d'institutions spécialisées dans l'étude des marchés du poisson ;
- ✓ Concurrence féroce et/ou déloyale entre opérateurs (africains et étrangers : flottes étrangères, sociétés mixtes) du commerce du poisson sur les marchés de destination des produits africains ;
- ✓ Insuffisance de la valorisation des produits (normes, qualité et emballage) ;

- ✓ Difficultés d'accès aux marchés par les petits commerçants (tracasseries administratives, entraves à la libre circulation des personnes et des biens) ;
- **Mesures de mitigation**
  - ✓ Création d'observatoires du marché au poisson au niveau national, sous régional et régional avec un système centralisation de compilation et de diffusion des données et tendances des marchés ;
  - ✓ Améliorer la réglementation en matière de commerce et de circulation des personnes et des biens dans l'espace des sous ensembles régionaux ;
  - ✓ Réglementer l'octroi d'autorisation de création de sociétés mixtes dans le sens d'apporter plus de transparence dans leurs activités ;
  - ✓ Promouvoir l'innovation technologique pour une meilleure valorisation des produits marins (création de fonds d'appui à l'innovation, développer les instituts de recherche et de technologie alimentaires) ;
- ❖ **Renforcer la coopération sud-sud (bilatérale et régionale), et élaborer des mécanismes de coordination entre les CER, les ORP et les commissions des grands écosystèmes marins en vue d'assurer la cohérence des politiques sur le développement de la pêche et de l'aquaculture et leur adoption et adaptation**
  - **Contraintes**
    - ✓ Non harmonisation des législations et faiblesse de la coopération des pays de ayant des frontières maritimes communes (gestion des ressources partagées) ;
    - ✓ Déficit d'informations scientifiques fiables (insuffisance des moyens des centres de recherche halieutiques, évaluation des stocks irrégulière et non coordonnée) ;
  - **Mesures de mitigation**
    - ✓ Renforcer et améliorer la coopération entre pays ayant en partage des ressources communes ;
    - ✓ Améliorer et renforcer la collaboration entre centres de recherche et organisations régionales de gestion des pêches ;
    - ✓ Procéder à l'évaluation régulière des stocks/pays et initier des campagnes communes d'évaluation des stocks partagés.
- ❖ **Faire mieux connaître le potentiel et l'importance du secteur, sur la base des tendances, défis et besoins actuels et émergents et améliorer la capacité des gouvernements et des institutions à assurer un développement durable du secteur**

- **Contraintes**

- ✓ Insuffisance d'études récentes sur la situation du secteur des pêches (économique, sociale, culturelle environnementale) dans la majorité des pays africains ;
- ✓ Insuffisance de données scientifiques et d'indicateurs de contribution économique sur le secteur ;
- ✓ Peu de considération du secteur par rapport aux autres branches de l'économie nationale (agriculture, mines, tourisme,...etc.) ;

- **Mesures de mitigation**

- ✓ Faire des études approfondies des différentes filières du secteur prenant en compte les aspects pertinents suscités ;
- ✓ Faire prendre conscience aux décideurs du rôle important que joue le secteur dans les économies nationales, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté (emploi, revenus amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs et de la santé nutritionnelle des populations) en vue de les amener à une plus grande volonté politique dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement durable du secteur ;

❖ **Renforcer et consolider la « Voix africaine » dans la gouvernance et la gestion de la pêche hauturière en vue d'améliorer de manière substantielle les avantages que les États membres tirent de l'exploitation des ressources halieutiques en haute mer. (Renvoi à l'objectif 6 ci-dessus).**